

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 10/04/2024
ID Télétransmission : 033-213300635-20240409-135882-DE-1-1

**Séance du mardi 9 avril 2024
D-2024/105**

Date de mise en ligne : 12/04/2024

certifié exact,

Aujourd'hui 9 avril 2024, à 14h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 16h55 à 17h11

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Léa ANDRE, Monsieur Maxime PAPIN, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Aziz SKALLI, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

M. Cyrille JABER présent à partir de 15h00, Mme Sandrine JACOTOT présente à partir de 16h50, M. Jean-Baptiste THONY présent à partir de 17h30, Mme Marie-Julie POULAT présente jusqu'à 15h40, M. Guillaume MARI présent jusqu'à 17h20, M. Vincent MAURIN présent jusqu'à 18h05, Mme Sylvie JUSTOME présente jusqu'à 18h40, M. Didier CUGY présent jusqu'à 18h40, M. Patrick PAPADATO présent jusqu'à 19h35.

M. Dimitri BOUTLEUX et Mme Harmonie LECERF MEUNIER quittent la séance de 19h41 à 20h35.

Excusés :

Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Stéphane GOMOT, Monsieur Maxime ROSSELIN, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES,

Match France-Angleterre du tournoi des 6 Nations de rugby féminin et Match des Légendes dans le cadre des 100 ans du Parc Lescure - Mise à disposition gracieuse du stade Chaban Delmas - Attribution de subvention - Autorisation de signature.

Monsieur Mathieu HAZOUARD, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le stade Chaban Delmas accueillera cette année 2024, 2 événements sportifs exceptionnels qui contribueront pleinement au rayonnement sportif de la Ville.

Le samedi 27 avril : match France-Angleterre du tournoi féminin des 6 nations.

Le stade Chaban Delmas de Bordeaux fait partie des 3 stades français qui accueilleront en 2024 un des matchs du tournoi, avec le stade Marie Marvingt du Mans (France-Irlande le 23 mars) et le stade Jean Bouin de Paris (France-Italie le 14 avril).

C'est pour la Ville de Bordeaux, une remarquable opportunité de mettre le rugby féminin à l'honneur et plus globalement un outil de promotion de la pratique sportive féminine, dont le développement est l'un des objectifs prioritaires de la feuille de route sportive municipale.

Le match est organisé par la Fédération Française de Rugby qui pour l'occasion s'appuiera sur l'expertise de l'Union Bordeaux Bègles en matière de connaissance et d'exploitation du stade. L'UBB sera donc prestataire de la FFR, notamment pour les services de buvette et de commercialisation des hospitalités.

A l'occasion de l'accueil de ce match, de nombreuses animations sont prévues et notamment un village d'animations et de promotion du rugby féminin qui sera localisé en centre-ville, Placette Munich

Par ailleurs, 3000 invitations pour les écoles de rugby de Nouvelle Aquitaine et structures œuvrant dans le champ social sont prévues par la FFR pour ce match.

Compte-tenu de l'intérêt de ce match en matière de promotion de la pratique sportive féminine pour les Bordelaises et Bordelais, compte-tenu également de la neutralisation de 3 400 places du stade Chaban non commercialisables en raison d'une fragilité structurelle de la tribune située au virage nord, il est proposé de mettre gratuitement le stade Chaban Delmas à disposition de la Fédération Française de Rugby.

Le mardi 14 mai : match de gala à l'occasion des 100 ans du stade Lescure

2024 est l'année du centenaire de la création du premier parc Lescure. A cette occasion, un programme de festivités sera déployé pour commémorer cet anniversaire. Ainsi, une exposition retraçant l'histoire du parc, des conférences, des visites guidées seront gratuitement proposées au public. L'événement principal de cet anniversaire et de ces festivités sera l'organisation d'un match de football de gala à visée caritative, entre le Variété Club de France et une équipe réunissant les anciens joueurs du FC Girondins de Bordeaux, dont le stade Chaban-Delmas a été le stade résident jusqu'en 2015.

Les bénéfices récoltés à l'occasion de ce match seront reversés aux fondations œuvrant au soutien d'œuvres sociales et solidaires, de l'UBB (Chœur de Rugby) et du FCGB (Chœur Girondins). En coopération avec la ville de Bordeaux, ces deux fondations reverseront les fonds récoltés à des associations conjointement sélectionnés : la Fondation Abbé Pierre et le Secours Populaire Français.

L'organisation du match est confiée à la SARL Ventilo Sports, dont le siège social est situé 40 rue des Menuts 33000 Bordeaux et le n°SIRET est 84116166400047. Ventilo Sports travaille en

partenariat avec l'UBB et le FCGB quant à l'exploitation du stade et la programmation sportive du match.

Le match étant à visée caritative et organisé dans un but de commémoration des 100 ans du Parc Lescure, la société Ventilo Sports sollicite l'attribution d'une subvention auprès de la Ville de Bordeaux, afin de l'aider à supporter l'organisation du projet.

Il est ainsi proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 20 000 € TTC à la société Ventilo Sports et de mettre le stade à disposition gratuite de la société à cette occasion.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Ville Chapitre 65, compte 65742.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- De valider la mise à disposition gratuite du stade Chaban-Delmas :
 - o A la Fédération Française de Rugby, à l'occasion de l'organisation du match France/Angleterre du 27 avril 2024
 - o A la Société Ventilo Sports à l'occasion du match des Légendes des 100 ans du Parc Lescure le 14 mai 2024
- D'attribuer une subvention d'un montant de 20 000 € TTC à la société Ventilo Sports
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ces mises à disposition et attribution de subvention.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES
ABSTENTION DE Madame Myriam ECKERT

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 9 avril 2024

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Mathieu HAZOUARD